

CABINET

Arrêté n° 10 152 /MDN/CAB

Portant nomination du chef des moyens logistiques
de la base aérienne 03/20.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;



DGRH/MDN

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;




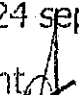
DGAF/MDN

Vu le décret n° 2002-18 du 3 janvier 2002 portant création, attributions et organisation de la base aérienne 03/20 ;

Vu le décret n° 2009 - 398 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2021 - 300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;


Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.



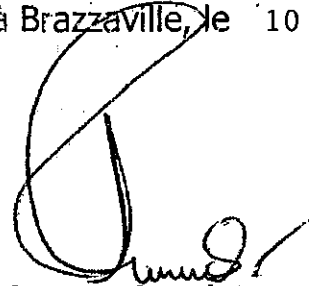
Arrête :

Article premier : Le commandant **ONGOGNONGO OMOUGNOU Prince Chabert** est nommé chef des moyens logistiques de la base aérienne 03/20.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. 

Fait à Brazzaville, le 10 août 2023



Charles Richard MONDJO.-